

# VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERSMARVERY

n° 10 - Février 1998



## 98, ANNÉE DE LA FLEUR ?

La décoration du village pour les fêtes de fin d'année a été particulièrement remarquée. Il faut dire que cela a été une réussite. Le défi lancé voilà deux ans a été relevé avec encore plus d'enthousiasme que l'année passée. Bravo !

Nous savons tous qu'une telle entreprise n'a pu aboutir sans un effort important de la population. Toutefois, il convient de veiller à ce que la charge ne repose pas toujours sur les mêmes personnes... La motivation des volontaires s'use avec le temps et diminue faute de participants. Peut-être faudra-t-il cette année revoir l'organisation et se donner rendez-vous plus tôt de manière à ce que tout le village se mobilise sur deux week-end.

Aujourd'hui, occupons-nous d'un avenir plus proche, nous aurons l'occasion de parler de Noël avant la fin de cette année !

Dans quelques mois, le village sera à nouveau en ébullition pour le troisième Marché aux Fleurs. Cette manifestation, nous vous le confirmons, aura lieu le DIMANCHE 26 AVRIL de 9h00 à 19h00, dans et autour de la salle polyvalente.

Une fois encore, les énergies vont se rassembler pour assurer la réussite de cette journée dédiée aux fleurs. Rappelons à cette occasion que le Marché aux Fleurs annonce le fleurissement du village.

*suite p. 5*

## INFOS MAIRIE



### Nouveau tarifs :

**Cartes d'identité :** se munir d'un timbre fiscal à 160F, de l'ancienne carte d'identité, d'un acte de naissance et de 2 photos. Compter 3 semaines de délai au minimum.

**Passeports :** se munir d'un timbre fiscal à 400F, de la carte d'identité en cours de validité (ou d'un acte de naissance et de l'ancien passeport) et de 2 photos. Compter 15 jours de délai au minimum.

## SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b>	p. 1
<b>98, année de la fleur ?</b>	p. 1/5/6
<b>Le Conseil vous informe :</b>	
• Réunion du 17/12/97	p. 2
• Le Parc Régional	p. 2/3
<b>État Civil</b>	p. 2
<b>Mots Croisés</b>	p. 10
<b>Le coin des associations :</b>	
• Les donateurs de sang	p. 6
• La Commanderie	p. 7
• Les Sapeurs Pompiers	p. 8
• Le Syndicat des Vignerons	p. 9
• L'A.V.C.	p. 9/10
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 10
<b>Connaissance du patrimoine :</b>	
• Vincent et les autres.	p. 4/5
• L'Abbé Jean Paramelle	p. 11
<b>Image du passé</b>	p. 12
<b>Calendrier</b>	p. 12
<b>En bref</b>	p. 12
<b>Les monstres</b>	p. 12
<b>Solution des Mots Croisés</b>	p. 12

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.  
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>

# LE CONSEIL VOUS INFORME

## • RÉUNION DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 1997

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- HABILITE le Maire à signer la convention de participation de la Commune aux travaux d'investissement de réhabilitation du Gymnase de VERZY pour 25 F par habitant et par an pendant 10 ans avec la Communauté de Communes VESLE - MONTAGNE DE REIMS

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur adopté par la Communauté de Communes VESLE-MONTAGNE DE REIMS en date du 12 novembre 1997, approuve ce règlement.

- DÉCIDE d'accepter la création d'un emploi de bibliothécaire à mi-temps à la Bibliothèque de VERZENAY pris en charge par les Communes de BEAUMONT SUR VESLE, MAILLY CHAMPAGNE, VERZENAY, VERZY et VILLERS MARMERY à la suite de la mise en place d'une bibliothèque relais à VERZENAY pour desservir les communes citées ci-dessus au titre de la Bibliothèque Centrale de Prêt gérée par le Département et qui passait deux fois par an dans tous les villages du département.

- ACCEPTE la participation de la Commune fixée à 15 F par habitant et par an.

- ACCEPTE le principe de modification des logiciels informatiques du secrétariat de la Mairie et décide de prévoir une somme de 50 000 F au budget primitif 1998 pour ce projet.

- APPROUVE le forfait eau de la Commune de BILLY LE GRAND d'un montant de 20 915,18 F calculé suivant les critères approuvés par les deux Communes.

- DÉCIDE de prolonger le contrat d'affermage eaux usées et eaux pluviales avec la C.G.E. pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1998. La procédure de passation d'un nouveau contrat étant en cours de négociation.

- DÉCIDE de sortir de l'actif de la Commune tous les biens renouvelables (autres que les matériels de transport) acquis avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1992

- ACCEPTE le devis de l'entreprise LECQ pour la réfection de deux fenêtres du logement situé au dessus de l'Ecole maternelle

- ACCEPTE le devis de l'entreprise HAUTEM pour la réfection d'une façade de l'église. Ces travaux seront prévus au Budget Primitif 1998.

- ACCEPTE de renouveler la mise à disposition de quatre bennes à monstres supplémentaires

- DÉCIDE de faire chiffrer par la D.D.E. la réfection en ballast des chemins de la station de pompage et de la station d'épuration.

- DÉCIDE l'aménagement des terrains communaux situés à la GARE et invite le Maire à informer les détenteurs des places vagues de leur suppression à compter de 1998.

ENVISAGE l'achat d'un panneau d'information élaboré par le Parc pour installation au FOSSÉ ROGER.

Le Maire,

## • LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

### FAITES VOUS-MÊME VOTRE COMPOST

Nos poubelles contiennent une multitude de déchets qui peuvent faire l'objet d'une valorisation : un quart des déchets (herbe de tonte, feuilles, déchets potagers, restes de repas, ...) peut être traité par compostage ; il s'agit d'une méthode très simple qui consiste à mettre à contribution des micro-organismes en présence d'oxygène, et ainsi transformer la matière organique en terreau fin ou compost.

Le composteur individuel se présente sous la forme d'un cube en bois ou en plastique recyclé noir. Les trappes supérieures per-

**ÉTAT CIVIL**  
(du 10/10/97 au 04/02/98)

• **Naissances**

Baptiste DEVAVRY, le 06/11/97  
Lucie BAZIN, le 21/12/97  
Allan CANON, le 10/01/98

## LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

mettent à l'usager de l'alimenter en matière organique, et ce n'est qu'après 4 à 7 mois de maturation que l'on peut récupérer au niveau du sol le terreau. Le jeune compost ainsi obtenu peut être étendu en surface de vos potagers ou massifs de fleurs ou encore servir au rempotage de plantes d'intérieur (en mélange de 30 à 50%).

Le Parc Naturel Régional propose à l'ensemble de ses habitants ce type d'équipement à un prix préférentiel, grâce au soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), accordé à cette opération novatrice dans la Marne.

Le composteur plastique est vendu au prix unitaire de 227 F ; le composteur bois à 349 F. Pour l'achat de ce mobilier et pour tous renseignements, contactez les services du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims à Pourcy, tél. 03 26 59 44 44.

### UNE CONVENTION D'APPLICATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL

Le 14 avril 1997 a été visé le décret portant classement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour une durée de 10 ans. La nouvelle Charte du Parc étant approuvée, il restait à procéder à la signature de sa convention d'application. Ce fut chose faite le 13 janvier dernier par Monsieur Degrémont, Préfet de Région Champagne-Ardenne, et Madame Férat, Présidente du Parc, devant un parterre constitué des représentants des services de l'État et des élus de la Montagne de Reims.

L'article 1 de la convention d'application précise "qu'en tant que garant de la marque "Parc Naturel Régional" d'une part, en tant que partenaire du Parc Naturel Régional d'autre part, l'État veillera et participera, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, au respect et à la mise en œuvre de la Charte".

La convention définit ainsi les modalités d'intervention de l'Etat, en reprenant les différents champs d'intervention du Parc :

- environnement et patrimoine (mise en œuvre de recherches et d'études sur les milieux, préservation et gestion des biotopes et des paysages, de l'eau, prise en compte des activités forestière, agricole et viticole, des infrastructures de transports, de communication, d'énergie, des déchets, ...)
- éducation à l'environnement ;
- urbanisme et habitat ;
- développement touristique ;
- développement économique ;
- développement culturel.

Gageons que la charte et sa convention d'application permettront au Parc naturel régional et à ses différents partenaires de mener une politique d'aménagement et de gestion du territoire conciliant préservation de l'environnement et développement économique, grâce à une bonne maîtrise de l'occupation de l'espace.

C'est ainsi que le Parc pourra être le moteur d'un développement local de qualité, fondé en particulier sur un tourisme de découverte et la valorisation de produits locaux, et s'inscrire dans l'effort national pour l'emploi.

À VOTRE AGENDA ... Les prochains rendez-vous du Parc naturel régional

Les 28 et 29 mars, participation du Parc régional à l'opération "Nettoyage de printemps" initiée par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Sorties-nature thématiques animées par le Parc naturel régional le dimanche après-midi : le 5 avril à Verzy (les Faux), le 19 avril à la Carrière pédagogique de Mailly-Champagne (patrimoine géologique de la Montagne de Reims).

À compter du 11 avril prochain, le Parc naturel régional proposera de nouvelles expositions :

"Souris des bois, souris des champs" à la Maison du Bûcheron à Germaine. Les samedis, dimanches et jours fériés de 14 h 30 à 18 h 30 (groupes sur rendez-vous en semaine).

"Juillet 1918 : Pourcy, un tournant de l'histoire" à la Maison du Parc à Pourcy. Tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30 (groupes sur rendez-vous sauf dimanche). Le programme des animations, conférence et des expositions est disponible à la Maison du Parc à Pourcy.

**Marie-Claude Raoul, Documentaliste au PNRMR**

Pour ce numéro 10 de *VILLERS infos*, Anne est partie à la recherche de documents sur le thème de la Saint Vincent. Elle vous livre ici le fruit de ses investigations : un article à lire avec modération, cela va sans dire...

## VINCENT ET LES AUTRES...

### *extraits.*

“Les vigneron ont coutume de dire que tant que la récolte n'est pas en cave, il est impossible de prévoir si l'année sera bonne ou mauvaise. En particulier dans les vignobles situés au nord de la Loire, la dépendance à l'égard du milieu naturel est importante. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles les vigneron, d'autrefois, et d'aujourd'hui, ont recours avec autant de ferveur aux services d'un saint protecteur. Le fait est que le culte rendu à tel ou tel saint se situe à des moments cruciaux du cycle végétatif de la vigne.

À la différence de ce qui se passe pour la plupart des autres métiers, on ne trouve pas chez les vigneron, en France, un seul et unique saint protecteur. Une première liste (...) a été dressée par R. Lecotté ; elle comporte une trentaine de noms et n'est pas exhaustive. Pour la seule Côte-d'Or, A. Colombet en dénombre quinze. Cette démultiplication est parfois très localisée. Ainsi, en Arbois, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, St Vernier honoré le 22 janvier, St Just honoré le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre pour les vendanges, St Claude protecteur des fruits de la terre invoqué pour faire cesser les pluies prolongées. Par contre, dans certains vignobles, il n'existe pas de saint protecteur. (...)

Il n'est pas toujours aisé de connaître les raisons précises du choix de tel ou tel saint. Ce choix paraît logique pour les saints martyrs, "le vin étant souvent assimilé au sang du Christ versé". Plus rarement, la vie du saint, telle qu'elle est rapportée par la légende, se trouve émaillée d'épisodes se rapportant à la vigne ou au vin. Ainsi en est-il de saint

Vernier, fils de vigneron et vigneron lui-même (ayant au surplus subi le martyre). Ainsi en va-t-il également pour saint Urbain, évêque de Langres, dont la légende fourmille de faits concernant la vigne qu'il sauve par ses prières (!). Saint Martin passe, en Touraine, pour avoir introduit la vigne dans le Val de Loire ; c'est son âne qui, selon une autre légende, aurait découvert le principe de la taille en broutant une vigne. (...)

Saint Vincent, dont le culte est le plus répandu, semble avoir cumulé toutes les raisons pour devenir le plus important des saints protecteurs de vignes. En tant que diacre, il avait pour fonction de verser le vin dans le calice ; en outre, il a subi le martyre. Par ailleurs, son nom a été l'objet de calembours populaires : vin-sent (sent le vin), vin-cent (rend le vin au centuple), vin-sang (sang de la vigne), "O Vincent O" ("au vin sans eau": enseignes de cabarets) ; ces jeux de mots, s'ils ne sont pas à l'origine du culte rendu à saint Vincent, y ont pour le moins contribué. Saint Vincent est non seulement le patron des vigneron, mais également celui des marchands de vin, des inspecteurs de vin et des vinaigriers. (...)

R. Lecotté semble avoir retrouvé l'origine historique du patronage de saint Vincent, au moins pour l'Île-de-France: il paraît bien qu'il soit devenu le protecteur des vigneron de la région parisienne du fait que les premiers colons planteurs de vigne aient œuvré sous la dépendance de l'abbaye Saint-Vincent qui conservait les reliques du saint, venues d'Espagne, et qui devint par la suite Saint Germain des Prés... Une origine similaire s'applique à saint

Morand, en Alsace, Autriche et Tyrol, et à d'autres saints. On retrouverait donc ainsi dans les cultes populaires un effet de l'action dynamique exercée par les moines du moyen-âge dans la création des vignobles de qualité. (...)

La date du 22 janvier, se situe dans la période cruciale du cycle annuel, celle qui correspond approximativement au solstice d'hiver et au passage de l'état de sommeil de la végétation à sa résurrection. Peut-on voir là les traces possibles de cultes préchrétiens du Renouveau ? Simple hypothèse. Dans de nombreux vignobles, le jour de la St Vincent était autrefois la date à partir de laquelle on pouvait aller tailler. Parfois on se livrait alors à des rites dont le caractère chrétien n'est certes pas évident, comme celui qui s'est maintenu à Chariez (Haute-Saône) jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui consistait à tremper la serpette à tailler dans un bol rempli de vin, le soir du 22 janvier. (...)

Si la Saint Vincent commence dans la piété avec messe et procession, elle se poursuit de façon profane en prenant un double caractère : à la fois fête du vin et fête des hommes. Cette fête, où l'on mange (mangeait) et boit (buvait) en abondance, peut (pouvait) durer plusieurs jours. A Champlitte (Haute-Saône), la St Vincent était suivie, le jour d'après, par la "Saint Vinssno", puis par la "St Vinssnoy" (diminutifs de Vincent). Ensuite venait la fête profane étalée sur quatre jours : se succédaient la "Saint-Baroyo" (baroyo = petites pierres de vignes), la "Saint-Totoy" (totoyer = toucher à tout sans résultat), la "Saint-Viroy" (viroyer = tourner), la "Saint-Bodoy" (bodoyer = ne plus voir ce qu'on fait). Pendant

tout ce temps, on ne s'arrêtait de faire la fête que pour dormir et traire les vaches. Mais c'était la seule fois de l'année ! À Vaux-en-Bugey, la tournée des caves durait jusqu'à la St Blaise, le 3 février ! (...)

Tous les témoignages et toutes les observations -au passé et au présent- concordent : à la fois fête religieuse et fête profane, fête des hommes, fête de la communauté, la Saint Vincent apparaît dans de nombreux vignobles comme un haut moment de l'année vigneronne.”

**Claude Royer**

CHANSON (à Joigny, à l'issue de la procession qui portait la statue chez son nouveau gardien) :

*Petite vigne de sarments,  
Prions Dieu et le bon Saint Vincent  
Qu'il nous donne du raisin aux vignes  
Et aux champs des blés,  
Aux arbres des fruits,  
À nous la santé.*

Refrain: (en s'agenouillant)

*Saint Vincent, mouille, mouille, mouille  
Saint Vincent, mouille nous les dents !*

## Bibliographie:

- "Saints protecteurs de la vigne et du vin en France" par Roger Lecotté, Tours, Musée des vins de Touraine.

- "Le folklore de la vigne et du vin en Côte-d'Or" par A. Colombet in *Arts et Traditions populaires* n°2, 1965, pp 181-214.

- "Les Vignerons : usages et mentalités des pays de vignobles" par Claude Royer, coll. Espace des hommes, éd. Berger-Levrault. 1980.

...suite de la page 1

Fleurir le village, c'est l'affaire de tous :

### • L'AFFAIRE DE LA COMMUNE, qui se charge :

- de FLEURIR, ENTRETENIR et D'ARROSER les bacs de la Mairie, ceux de l'Église, ainsi que les 4 entrées de pays.
- d'ENTRETENIR LES ESPACES VERTS : le fossé Roger, la rue du Muguet (rue de l'ancienne gare du CBR) ; les abords de la salle polyvalente, du terrain de tennis, de l'église et du cimetière civil.
- d'IMPLIQUER LES ENFANTS, LES ADULTES de différentes façons : plantation dans les massifs de la cour de l'école, participation à la journée de l'Environnement, organisation d'un concours communal des maisons fleuries, inscription du village au concours départemental des maisons fleuries.

### • L'AFFAIRE DU COMITÉ DES JEUNES, qui se charge :

- de CRÉER UNE DYNAMIQUE : achat de jardinières et de bacs, de terreau, achat de fleurs (la première année seulement).
- de MAINTENIR LE PRESOIR EN ÉTAT : entretien périodique du pressoir implanté au fossé Roger et de sa toiture.

### • L'AFFAIRE DES RIVERAINS, qui se chargent :

- de POURSUIVRE L'ACTION ENGAGÉE : achat de fleurs à partir de la deuxième année de mise en place des bacs et jardinières, entretien et arrosage régulier des plantes (surtout l'été).

Ceci implique que les différentes parties se donnent tous les moyens nécessaires :

- La Commune, pour sa part, a adopté l'idée d'un budget réservé au fleurissement. Les employés communaux consacrent

une partie de leur temps à assurer les tâches décrites ci-dessus.

- Le Comité des Jeunes contribue largement à l'agrément floral, tant sur le plan financier (utilisation de fonds provenant de diverses recettes pour l'achat des bacs et des fleurs) que sur le plan humain (bénévolat). Nous adressons à ses membres nos plus vifs remerciements.

- Quelle part revient alors aux riverains ?

Il suffit de traverser le village à la belle saison pour se rendre compte que les riverains ont bien compris qu'en plantant quelques fleurs, et qu'en consacrant un peu de temps pour arroser et entretenir les jardinières, le village prenait une toute autre allure. Nous pouvons affirmer que, dans l'ensemble, le système actuel fonctionne bien, à condition que les riverains soient au courant de certains modes de fonctionnement, car, ne l'oublions pas, Villers Marmery accueille chaque année de nouveaux habitants...

C'est pourquoi nous demandons à chacun, ancien ou nouveau, de continuer ce qui a été entrepris depuis quelques années en prenant en charge le bac ou la jardinière qui est devant sa maison, avec l'aide des voisins, bien évidemment.

Des jardinières bien fleuries et bien entretenues, des espaces verts agréables et accueillants pour les touristes, une participation massive au concours des maisons fleuries et 1998 pourra être déclarée "ANNÉE DE LA FLEUR".

Merci d'avance à celles et à ceux qui participeront à l'embellissement du village.



En 1997, la commune de Villers Marmery a été classée sixième sur l'ensemble des 43 communes du 'pays de Reims'.

Cette place, nous l'occupions déjà l'an passé. Nous espérons un meilleur classement, il est vrai, mais il ne faudrait surtout pas se décourager. Le concours des villages fleuris est difficile, car il y a de plus en plus de participation dans tout le département et seuls les meilleurs sont sélectionnés. Les pessimistes diront que les efforts n'auront pas été récompensés, les optimistes, eux, verront que nous occupons le haut du classement, ce qui n'est déjà pas si mal. Et puis, la meilleure récompense n'est-elle pas de pouvoir profiter une bonne partie de l'année d'un cadre de vie plus agréable ?

En 97, vous vous en souvenez sûrement, nous avons décidé d'organiser un concours communal des maisons fleuries. Nous avons donc constitué un jury qui a attribué des notes en son âme et conscience, comme il se doit.

Une rapide addition nous a permis de désigner la personne qui devait remporter le prix communal. Il s'agit de Madame Suzanne Rothier à qui nous renouvelons nos plus sincères félicitations. Nous félicitons également tous les autres participants et nous les encourageons à s'inscrire cette année encore

au concours en espérant qu'ils vont inciter d'autres familles à en faire autant...

Voici, pour finir, le classement du concours 97 :

1	Mme Suzanne ROTHIER	67
2	Mme Lisette HUSSON	66
3	M. et Mme Marc BOUTILLET	65
4	Familles GEORGELET/PAÏS/VARNET	64
5	M. et Mme Gérard BOUTILLET	59
6	Mme Henriette HUSSON	57
7	Mme Jacqueline SIMON	56
8	M. Daniel LONCLE	54
9	M. et Mme André VARNET	53
10	M. et Mme Franck MAINE	50

*La commission environnement*

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### LES DONNEURS DE SANG

LE BUREAU DE L'AMICALE COMMUNIQUE :

La promotion pour le don de sang a besoin de vous !!!

L'amicale des donneurs de sang de la Montagne de Reims a besoin de vous aussi !!!

Pour des raisons de santé, notre Président Michel MIGEOTTE a démissionné de ses fonctions au sein de notre amicale. Il a aussi démissionné de la présidence de l'U.D. 51, de ses fonctions au bureau de la région Lorraine-Champagne-Ardenne ainsi que sur le plan national auprès de la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles. Aussi, nous demandons aux hommes et aux femmes jeunes ou moins jeunes de bonne volonté de la Montagne de Reims de venir renforcer l'amicale.

Sans jeux de mots, l'amicale des donneurs de sang a besoin de sang nouveau.

L'amicale va sur ses 25 ans, son premier Président en 1974 était M. Eugène MERCIER ; serait-il fier de nous ? de vous ? Nous pensons que oui.

Notre Assemblée Générale aura lieu le Samedi 14 FÉVRIER à 17h00, à la Mairie de Verzy. Il faudra alors élire un nouveau bureau. Très sincèrement, nous comptons sur vous.

*Le bureau de l'Amicale*

Amis villériots,

L'heure est grave pour la collecte du sang dans la région. Comme vous pouvez le constater dans le tableau des résultats ci-dessous, le don est à la baisse. Dans certains villages, la collecte ne se fait plus faute de dons suffisants. Si cette année le nombre de dons n'augmente pas, notre village ne sera plus collecté. Faites preuve de générosité, offrez votre sang, donneur aujourd'hui... receveur demain.

Nombre de dons pour la commune de VILLERS MARMERY			
1997	1996	1995	1994
20	24	22	31

*Christophe Varnet*  
Délégué de l'amicale des donneurs de sang  
et secouriste de la Montagne de Reims

**LA PROCHAINE COLLECTE AURA LIEU LE MARDI 17 MARS APRÈS MIDI, DE 16H00 À 19H30**

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

### • LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY DE VILLERS MARMERY

"PAR SAINT VINCENT, PATRON DES VIGNERONS "PAR CETTE FLUTE, SERMENT NOUS PRÊTONS, "DE GOÛTER ET DE CÉLÉBRER PARTOUT OÙ NOUS IRONS, "LE CHAMPAGNE DE VILLERS MARMERY, CELUI QUE NOUS AIMONS.

La devise de la COMMANDERIE DU CHARDONNAY DE VILLERS MARMERY a été mise en pratique et à l'honneur lors de plusieurs manifestations :

- le 5 juillet 1997, 6 Chevaliers ont participé à un grand rassemblement de confréries françaises et européennes. Le Prince HENRI D'ORLÉANS et la Princesse de Joinville les ont accueillis à l'Hôtel de ville où un vin d'honneur a été servi. Le Scribe, Marie-Hélène BOUTILLETZ a été intronisé membre de la confrérie des vigneron de SÉZANNE, son diplôme lui a été remis par la Princesse de Joinville en personne. Un repas confraternel a permis à nos Chevaliers de lier de nombreuses amitiés avec d'autres Confréries. Un grand défilé a eu lieu dans les rues de la ville où les commerçants, costumés, ont ouvert leurs portes. Le spectacle a été applaudi par tous les visiteurs.

- le même jour, Le Commandeur ainsi que deux Chevaliers, invités par nos amis les Échevins de Bouzy, se sont rendu à Bouzy où ils ont participé à l'inauguration des chemins de vignes.

- le 25 juillet 1997 est marqué par l'adhésion de la Commanderie à la Fédération européenne des Confréries.

- le 6 septembre 1997, les confréries champenoises ont été invitées à défiler lors de la Foire de Châlons. La Commanderie a eu l'honneur d'introniser :

- M. Bruno BOURG BROCC, Député - Maire de Châlons en Champagne ;
- M. Bruno FORGET, Directeur de la foire de Châlons en Champagne ;
- M. Serge NICAISE, Président de l'Union Des Commerçants de Châlons en Champagne ;
- M. Frédéric NOIZET, Président du Comité Départemental de l'élevage.

Dix Chevaliers étaient présents à cette manifestation.

- le 10 décembre 1997: cinq Chevaliers et le Commandeur ont organisé une dégustation des Champagnes de Villers Marmery au caveau "Vignoble et Passion", à Paris. Malgré une journée pluvieuse, les Chevaliers et le Commandeur ont eu la joie d'accueillir leur parrain Pierre BONTE, (qui a confirmé sa technique du dégorgement).

Deux intronisations ont eu lieu en sa présence :

- M. Bertrand JALLERAT : Restaurant "Le petit riche" à Paris ;
- M. Richard BAYON, journaliste (rubrique "tourisme et gastronomie").

Cette équipe, petite, mais pleine d'humour, a clôturé la soirée par un agréable dîner au cours duquel Pierre BONTE nous a montré son attachement à la Confrérie, attachement tout-à-fait réciproque de la part de celle-ci.

- le 18 janvier 1998 : plusieurs Confrères étaient présents pour le grand défilé depuis la cathédrale de Reims jusqu'à l'Hôtel de ville pour la manifestation annuelle de l'Archiconfrérie Saint Vincent.

- le jeudi 22 JANVIER 1998, la Commanderie a participé avec enthousiasme au défilé de la Saint-Vincent, (ainsi qu'au vin d'honneur !).

D'ores et déjà, vous pouvez retenir la date du prochain chapitre de la Commanderie qui aura lieu le VENDREDI 28 JUIN 1998 : une Confrérie belge sera invitée et mise à l'honneur. Plusieurs intronisations auront également lieu. D'ici à cette date, la Commanderie sera présente lors de différentes manifestations et chapitres. Elle célébrera (et surtout goûtera !) haut et fort le "CHAMPAGNE DE VILLERS MARMERY, CELUI QUE NOUS AIMONS." Et vous ?



*Le Scribe : M.H. Boutilletz*

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## LES SAPEURS POMPIERS VOUS INFORMENT

### PAGE TECHNIQUE : LES EXTINCTEURS

En réponse à plusieurs demandes, nous vous conseillons à travers ces quelques lignes l'équipement d'un extincteur qui devra correspondre à la destination du début d'incendie par le contenu et la capacité de l'appareil.

Certaines assurances exigent la dotation d'un extincteur chez soi ou dans la voiture. Il sont classés suivant les types de feux.

CLASSE	PRODUITS À ÉTEINDRE	EXTINCTEUR À EMPLOYER
A Feux de solides secs	Bois	Eau pulvérisée ou Poudre A ou Poudre polyvalente A B C
	Charbon	
	Caoutchouc	
	Végétaux	
	Papiers et cartons	
	Textiles	
	Plastiques	
B Feux de liquides "gras"	Essence	Poudre B ou Poudre polyvalente A B C ou Mousse ou Dioxyde de carbone CO <sup>2</sup>
	Gas-oil	
	Fuel	
	Huiles	
	Graisses	
	Bitumes	
	Alcools	
C Feux de GAZ	Butane	Poudre C ou Poudre polyvalente A B C ou Dioxyde de carbone CO <sup>2</sup>
	Propane	
	Gaz de Ville	

Toutes ces propriétés sont notées sur l'appareil.

L'utilisation d'un extincteur à poudre polyvalente a l'avantage de s'adapter sur la majorité des feux, mais après son utilisation, celui ci provoque, dans certains cas, le désagrément d'un nettoyage minutieux.

L'utilisation d'un extincteur à dioxyde de carbone CO<sup>2</sup> est facile d'emploi. Pas de nettoyage après utilisation, il n'est pas conducteur d'électricité et il est non toxique. Il est recommandé pour les feux de moteurs à essence, diesel ou électriques sur voitures, bateaux, cuisines et friteuses, armoires électriques, ordinateurs et machines de bureau.

La mise en œuvre des extincteurs varie suivant les fabricants. Sur la majorité des appareils, on doit :

- Tirer sur l'anneau de sécurité. (Avec plombage)
- Percuter l'appareil en appuyant fortement sur la poignée ou bouton.
- Manœuvrer la lance vers la base des flammes en actionnant la gachette.

Il faut savoir qu'un extincteur doit être vérifié une fois par an et qu'il a une durée de vie maximale de 20 ans.

À votre demande, nous pouvons à tout moment vous renseigner sur l'achat et le choix d'un extincteur, et vous faire des démonstrations sur leur manipulation avec différents feux réels.

**Adjudant Chef Alain HAUTEM** - 4 Rue des Grandes Vignes - 51380 Villers Marmery - tél : 03 26 97 94 26

### ATTENTION :

- À la demande de la municipalité, une manœuvre de nuit aura lieu dans le courant du premier semestre 1998. Nous demandons à la population de ne pas s'affoler...
- Le dimanche 1<sup>er</sup> mars, les jeunes pompiers effectueront une manœuvre de tocsin.



# LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

## • LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS

*Discours prononcé par M. Daniel HENRIET à l'occasion de la fête de la Saint-Vincent.*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je commence par remercier au nom de tous, le travail et le dévouement du Comité des Fêtes pour l'installation du pressoir. Et, je vous demande de les applaudir.

1997, une année record des ventes approchant les 270 millions de bouteilles de Champagne, avec une légère hausse pour les ventes en France, et une nette progression sur l'exportation notamment en Grande Bretagne, aux États-Unis et dans les pays asiatiques. Mais, nous notons toujours une fragilité financière des grandes maisons de Champagne.

1997 aussi une année de déception.

Une déception des vendeurs de raisins pour le non respect du contrat 96. L'appellation 97 était de 10 000 kilos avec un prix stable. Cette décision de l'appellation pénalise aussi les manipulants à la veille de l'an 2000 dont les pronostics nous annoncent une vente de 300 millions de bouteilles. Déception également pour les négociants qui déclarent un manque d'approvisionnement avec une récolte moyenne de 9 350 kg/ha mais ils espèrent atteindre 10 400 kg avec le déblocage à la carte des actifs et des retraités. À ce sujet, je voudrais féliciter le C.I.V.C. qui a fait un travail rapide pour le déblocage puisque celui-ci a été officialisé le 22 décembre à chaque récoltant n'ayant pas atteint 10 000 kg ou aux personnes ayant cessé leur activité.

1997 a été l'année de la Commanderie du Chardonnay de Villers-Marmery :

- avec sa première sortie lors de la St Vincent 97 ;
- le lancement officiel à l'occasion du premier Conseil Chapitral du 27 Juin qui a rassemblé 300 personnes ;
- sa participation à plusieurs manifestations comme :
  - le grand rassemblement des Confréries à Sézanne ;
  - l'invitation des échevins de Bouzy à la foire de Châlons en Champagne ;
  - un salon dégustation à Paris ;
  - et Dimanche dernier à Reims avec l'Archiconfrérie de St Vincent.

Ces sorties avaient pour but de faire connaître notre raisin, notre Champagne et notre village. Et maintenant, je laisse la parole à Arnaud Margaine pour la présentation de l'état sanitaire 97 de notre Vignoble...

## • L'A. V. C.

*Discours prononcé par M. Arnaud MARGAINE à l'occasion de la fête de la Saint-Vincent.*

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire.

Je serai bref dans mon propos avant de clôturer cette matinée par le verre de l'amitié. Il me serait difficile de faire le bilan de la campagne écoulée sans vous parler de l'armée de Monsieur Mildiou. Après être resté en sommeil pendant près de 40 années excepté quelques attaques sans gravité, il a resurgi avec violence quelques jours avant notre Fête Nationale, pour être exact le 12 Juillet. Cette forte attaque sur grappes est la conséquence d'un mois de Juin très pluvieux (131 mm, soit trois fois la normale). Les Services Techniques du C.I.V.C. ont constaté, sur la période du 1er Juin au 8 Juillet, 18 périodes de contamination. L'agressivité a été d'une violence inégalée, même si en 1958 la récolte avait été de 4700 kg/ha ou, pire encore, en 1910 avec 115 kg/ha. On a pu ça et là s'interroger sur l'efficacité de nos matières actives. Certes, il y a eu quelques échecs mais les efforts de tous pour maîtriser le mildiou ont permis à la Champagne de faire une moyenne de 9 300 kg/ha ; cette moyenne cache quand même de fortes disparités.

Villers s'en sort très bien, malgré le mildiou, le gel où quelques parcelles ont été touchées au mois d'avril et la grêle du 8 mai. La fleur s'est faite dans des conditions optimum du 8 au 14 juin, seule période d'accalmie de Juin. La moyenne des déclarations de récolte est supérieure à 10 000 kg, sur le poste maturité la moyenne se situe aux alentours de 11 300 kg.

La vendange s'est déroulée sous forme de deux dates, il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet : 20 ou 22 Septembre. La date officielle était bien celle du 20, après chacun avait la liberté de prendre en charge sa vendange. C'est dans cette voie que

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

nous devons continuer, c'est -à-dire la réflexion personnalisée de sa vendange. Le zonage n'est pas essentiel, c'est pour cette raison qu'il était affiché " à titre de conseil et non obligatoire ". Je sais que beaucoup d'entre-vous suivant les parcelles et vos contraintes ont suivi ce zonage. L'objectif, pour moi est clair : il faut obtenir lorsque l'année le permet une moyenne proche de 10 degrés. Cette année, le degré moyen, sur les pressoirs de notre commune, est légèrement supérieur à 10 degrés. Au vu des conditions climatiques exceptionnelles de la vendange, nous pouvions démarrer les vendanges le 24 septembre, comme il avait été affiché par un météorologue averti.

L'A.V.C. fête cette année ses cent ans, c'est pour nous cent ans d'unité technique pour lutter contre le phylloxera, le ver blanc, le mildiou, les vers de la grappe. C'est par cette association que passe l'évolution de notre viticulture. J'espère que cette centenaire traversera encore beaucoup d'années viticoles.

Je vous remercie de votre attention et bonne année viticole.

*Une réunion A.V.C. aura lieu le JEUDI 19 FÉVRIER à 18h00 Salle du Syndicat et portera sur les thèmes suivants : - Lutte contre la cochylys par confusion sexuelle ; - Étude sur la création d'un site sur la commune.*

### L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé au loto du 14 décembre 1997. Les bénéficiaires serviront à réaliser différents projets scolaires dont la classe de neige des CE2-CM1-CM2 en mars 98. Les enfants iront à Combloux, dans les Alpes pendant une semaine. Au programme : ski alpin et sorties éducatives orientées sur le patrimoine savoyard.

D'autre part, le carnaval de l'école aura lieu le SAMEDI 4 AVRIL à partir de 9h30. Les enfants défilent, costumés, dans les rues du village et vous proposeront pâtisseries et œufs de Pâques en chocolat. Merci de votre accueil.

Les membres de l'Éveil

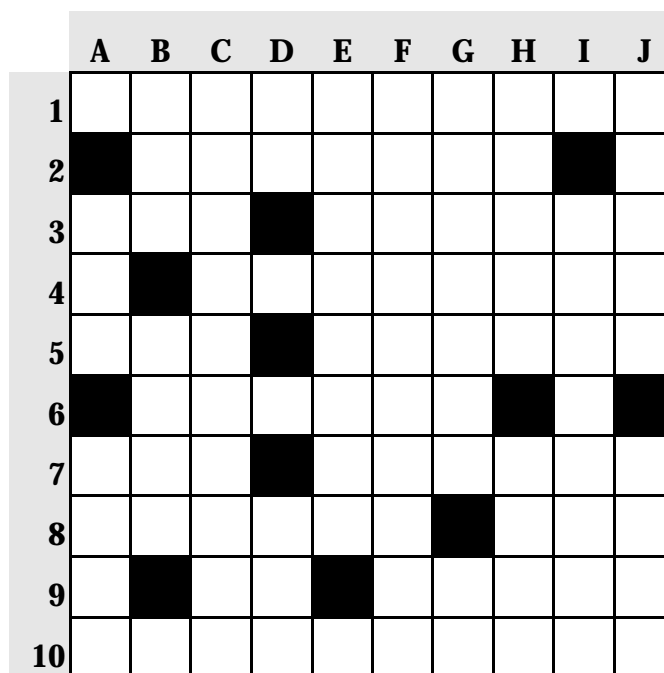
## MOTS CROISÉS

### Horizontalement

1. Jusqu'à 8 000 par mm<sup>3</sup> de sang.
2. Beauté sensuelle.
3. L'histoire de sa femme ne manque pas de sel. Conquit.
4. Grandiloquences.
5. Troisième fois. Cultivé.
6. N'a jamais quitté le ballon de Bordeaux.
7. Sot. Célèbre reporter.
8. Près de Pomacle. Cogneur célèbre.
9. Île. Ex-candidate aux J.O.
10. Indispensable avant de récolter.

### Verticalement

- A. S'utilise en position horizontale. Celui d'amour se pratique dans le précédent.
- B. Moi. Actif en Sicile.
- C. Postérieurs.
- D. Symbole chimique. Brame.
- E. Os plat.
- F. Moins nuisible que la tordeuse.
- G. Terre des Mayas. Préfixe.



- H. LVMH en est un puissant. Silicate.
- I. S'il ne l'était pas, ça ne serait pas du roquefort.
- J. Ralentissement. Rejeter.

# CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?

par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (*suite*)

## 2 : Le "Livre de l'eau" de l'Abbé Paramelle

La première édition de "L'Art de découvrir les sources" de Paramelle parut à Paris en 1856. Les 3 000 exemplaires imprimés furent rapidement épuisés. A peine trois ans plus tard, ses importantes recherches déterminèrent l'Abbé à publier, également à Paris, une nouvelle édition corrigée et complétée. Une troisième édition, encore une fois revue, parut à Cahors en 1874, un an avant le décès de Paramelle. Même après la mort de l'Abbé son œuvre continua de vivre : en 1896, à Paris, fut publiée la quatrième édition. La bibliographie ne mentionne pas la cinquième ; même le catalogue de la Bibliothèque Nationale de Paris ne donne aucun renseignement à ce sujet. Enfin, c'est en 1926, à Paris et à Liège, que parut la sixième édition de sa "Science des Sources", là encore, comme pour chaque édition précédente, chez un éditeur différent, la Librairie polytechnique Ch. Béranger.

L'Abbé connut au moins deux traductions de son ouvrage si recherché. Dans la préface de la troisième édition il cite la version en allemand datée de 1856, et mentionne le nom de B. von Cotta en tant qu'éditeur. La date du 1<sup>er</sup> juillet 1856 figure sur l'introduction de cette première édition en allemand, ce qui étonne d'autant plus qu'il fallut qu'elle soit mise en œuvre avec grande diligence. Toujours est-il que les 400 pages de l'original français furent traduites en un temps très court et imprimées à Leipzig la même année que l'original, preuve de l'intérêt extra-régional du travail de ce prêtre, même en dehors de son rayon d'action. Le traducteur lui-même, un ami de Cotta, demeure inconnu.

En 1863, parut à Madrid, suivant les dires de Paramelle lui-même, une traduction espagnole, œuvre de Don Soldevilla y Calvo. En tête est imprimée une circulaire, dans laquelle le Ministre de l'intérieur espagnol recommande, sur ordre de la Reine, à toutes les administrations communales, l'acquisition d'un exemplaire de l'ouvrage (Paramelle 1926 : XVIII). Un tel avant-propos n'est pas seulement un hommage à l'auteur, tel qu'il n'aurait pu en souhaiter de meilleur, mais il fournit aussi la preuve de l'importance scientifique qu'il avait à l'époque.

Nous n'avons pas connaissance d'une diffusion plus vaste, à l'étranger, de l'œuvre de ce chercheur d'eau. Une "deuxième édition corrigée" de "Quellenkunde" parut encore en 1865 à Leipzig, augmentée d'une introduction critique de Cotta, dans laquelle il fait remarquer qu'après un nouvel examen avant la réimpression, il a réactualisé sur quelques points cette deuxième édition, et s'est décidé en même temps à supprimer complètement les chapitres de l'original concernant la géologie, car, dit-il, "je les considère comme très incomplets et pense que leur but pourrait être bien mieux atteint par un quelconque manuel plus récent, voire même par mon *Traité de Géologie*." La raison principale de cette censure en est la publicité personnelle de Cotta pour son "*Traité de Géologie ou Théorie de la structure interne de la croûte terrestre et de sa formation*" (1861), publié juste quatre ans avant la deuxième édition allemande de la "Quellenkunde"

de Paramelle chez le même éditeur.

Sauf indications contraires, les citations de notre exposé se réfèrent à la version allemande de 1856.

Aujourd'hui l'ouvrage de Paramelle est méconnu en Allemagne et difficilement accessible, bien qu'il semble qu'une grande partie de ses connaissances soient utilisées sans plus de référence à son œuvre. La Bibliothèque de l'université de Hanovre possède un exemplaire de l'édition de 1856.

Nous résumerons brièvement la première édition en allemand. La sixième édition française, datée de 1926, suit encore, en principe, le plan original. "L'Hydroscopie, pas plus que la Géologie, ne peut être rangée parmi les sciences exactes". Plus loin, il explique que "les lois générales qui ont été posées d'après l'universalité des faits observés, sont des règles assez sûres pour diriger l'hydroscopie dans ses recherches et le faire réussir dans la très grande majorité des tentatives. L'exception confirme (1) la règle, mais ne la détruit pas" (Paramelle 1856 : XXIII).

L'ouvrage a été conçu comme un traité, et cela bien avant que Paramelle doive renoncer pour raisons de santé à ses voyages de prospection. L'Abbé livre là très honnêtement et très franchement toute son expérience et, de cette façon, lève pour ainsi dire le voile de son secret. Il estime que c'est loyal et voit d'un œil critique et sans présomption l'œuvre de sa vie, comme en témoignent, à la fin de sa préface, ces lignes pleines de modestie : "Peut-être quelqu'un parviendra-t-il, tôt ou tard, à inventer une méthode toute différente qui sera infaillible ou qui, du moins, réussira dans une plus forte proportion que la mienne. Si cela arrive, je recommande d'avance à tout le monde d'en suivre les prescriptions et de ne plus faire attention à cet essai" (Paramelle 1856 : XXIII).

(1) Note du traducteur :

Paramelle dit "infirmes" et non "confirmer" !  
(éd. 1859, P.VIII)

Le livre comprend 30 chapitres. Il commence par la description très détaillée des données géomorphologiques. Suivent trois chapitres sur la Géologie. Von Cotta, dans son introduction, minimise leur importance par ces mots : "Ces informations géologiques ne présentent en réalité que des aspects secondaires amalgamés au sujet principal. Qu'on n'attache donc aucune importance aux considérations géologiques de Paramelle, mais qu'on s'instruise plutôt sur ce sujet dans des ouvrages originaux allemands", et, pour atténuer cette arrogance de l'académicien à l'égard de l'autodidacte, il fait ainsi l'éloge de ce dernier, "qu'on suive par contre d'autant plus ses parfaites indications sur la recherche des sources, et, par leur utilisation habile, on pourra à coup sûr, en Allemagne aussi, escompter des résultats favorables" (Paramelle 1856 : VI). Dans la deuxième édition allemande ces chapitres sur la géologie ne figurent plus...

*à suivre...*

## IMAGE DU PASSÉ...



De gauche à droite : M. Servas (ouvrier), M. Lefèvre (propriétaire) et M. Jovet (buraliste à Villers-M.)

## LE CALENDRIER

**Jeudi 19 février à 18h00, salle du syndicat :**

Réunion technique A.V.C. sur les thèmes suivants : lutte contre la cochylys par confusion sexuelle, étude sur la création d'un site sur la commune.

**Samedi 14 février 17h00, mairie de Verzy :**

Assemblée Générale de l'amicale des donateurs de sang de la Montagne de Reims.

**Mardi 17 mars de 16h00 à 19h30, salle polyvalente :**

Don du sang.

### *MON BEAU SAPIN (BIS)*

*M. Daniel Loncle vous informe qu'il met à votre disposition un terrain pour replanter les sapins de Noël dont vous ne savez que faire. Ceux-ci seront utilisés ultérieurement pour décorer la place du village à Noël.*

*Contactez-le au 03 26 97 95 16.*

## EN BREF...

### LES MONSTRES

#### *Calendrier 1998*

- le 6 février
- le 13 mars
- le 7 mai
- le 19 juin
- le 7 août
- le 18 septembre
- le 30 octobre
- le 11 décembre

Vous étiez 80 à assister à la première soirée de présentation du réseau INTERNET.

Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés. Pour les personnes qui auraient voulu venir, rien n'est perdu ! En effet, une deuxième soirée est prévue dans le courant du mois de mars, ce qui nous laissera le temps d'étoffer

un peu le site consacré à Villers-Marmery, alors : pour les initiés, rendez-vous sur <http://www.chez.com/rfermand/>, et pour les autres... rendez-vous salle polyvalente un de ces soirs.

La date sera fixée ultérieurement.

### SOLUTION DES MOTS-CROISÉS

